

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 26 (1918)
Heft: 9

Artikel: Nos sociétés d'histoire
Autor: Ritter, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-21653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

parents eurent cinq enfants : Samuel, allié Vallotton, qui fut agent national à Vallorbe à l'époque de la révolution vaudoise, puis, juge de paix ; François ; Julie, alliée Fayod ; Marianne, alliée Ravy ; Jaques-Frédéric, allié Vallotton.

Sous la République bernoise, Frédéric Jaquet fut promu lieutenant ; le 26 janvier 1797, il obtint le grade de premier-lieutenant de la huitième compagnie du troisième bataillon de l'artillerie régimentaire. Quelques jours plus tard, les citoyens de Vallorbe le déléguèrent, ainsi que le pasteur Benjamin Vallotton, pour les représenter à Lausanne à l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud. Peu de temps après, il fut nommé juge au Tribunal du district d'Orbe. Le 28 mars 1803, les cercles de Lignerolle¹ et du Chenit l'élurent comme député au Grand Conseil, mandat qui lui fut renouvelé par ce dernier cercle, le 14 mars 1808. Le 11 août 1803, le Petit Conseil du canton de Vaud le nomma capitaine d'artillerie du 5^{me} arrondissement, Orbe. Enfin, du 23 août 1803 au 31 décembre 1816, il fut syndic de la commune de Vallorbe.

Après s'être retiré des affaires publiques, Frédéric Jaquet mourut à Vallorbe le 20 décembre 1838, laissant deux enfants : Henri Jaquet, allié Potterat (1811-1883), qui fut élu. le 17 avril 1845, juge de paix du cercle de Vallorbe ; et Julie Rapin-Jaquet.

Eug. ROCHAZ.

NOS SOCIÉTÉS D'HISTOIRE

Dans le tome 3^{me} de ses *Mémoires*, publié en 1860, M. Guizot a raconté ce qu'il a fait de 1832 à 1837, pendant qu'il était ministre de l'Instruction publique. Au chapitre 20^{me}, qui est intitulé: *Etudes historiques*, il dit notamment:

« Quelques-uns de mes amis vinrent me parler de leur projet de fonder, sous le nom de *Société de l'Histoire de France*, une société spécialement vouée à publier des documents originaux relatifs à notre histoire nationale, et à

¹ Comprenant les communes de Lignerolle, L'Abergement, Bal-laigues, Baulmes, Les Clées, Rances, La Russille, Sergey et Va-leynes s. Rances. Modifié par la loi du 6 juin 1803.

répandre la connaissance des travaux épars et ignorés dont elle était l'objet. Je m'empressai de donner à ce projet mon assentiment et mon concours.

« Nous nous réunîmes le 27 juin 1833, au nombre de vingt fondateurs ; nous arrêtâmes les bases de l'association ; et six mois après, le 23 janvier 1834, la *Société de l'Histoire de France*, qui comptait déjà cent membres, nommait un Conseil chargé de diriger ses travaux, et entraît sur le champ en activité. »

En lisant ce morceau, la date de 1834 m'a frappé, et je l'ai rapprochée aussitôt des dates de fondation de la Société d'histoire de la Suisse romande: 6 septembre 1837, et de la Société d'histoire de Genève: 2 mars 1838.

La première de celles-ci avait été fondée par une quarantaine de Vaudois, auxquels s'étaient joints trois Fribourgeois, deux Genevois, et un Valaisan. — Que la seconde Société, fondée six mois après la première, par une quinzaine de Genevois, ait été créée dans un esprit de noble émulation, pour que Genève ne demeurât pas inerte en présence de l'initiative intelligente et féconde que Lausanne venait de prendre, je n'en doute aucunement .

M. Louis Vulliemin a retracé, en quelques lignes d'une brièveté excessive¹, les démarches de MM. Frédéric de Gingins et Félix Chavannes, qui ont abouti à la création de la Société d'histoire de la Suisse romande. Le patriotisme avait été le mobile de ces deux promoteurs, si dignes de notre reconnaissance. Mais l'idée de créer dans notre pays une Société destinée à offrir un centre aux amis de l'histoire, à publier des documents inédits et des recherches érudites, — cette idée ne leur était-elle pas venue de France?

Eugène RITTER.

¹ Dans le *Coup d'œil sur les publications de la Société*, au tome VII des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*.